



Les Maires de l'Hérault demandent le réexamen de la notion de commerces de première nécessité

Les Maires font état de leur incompréhension et de leur réprobation face aux mesures de fermeture qui visent les commerces non alimentaires de proximité.

Depuis le début de la crise sanitaire, ces établissements ont appliqué rigoureusement les protocoles sanitaires spécifiques à chaque filière économique. Dans le respect des règles, ils ont accompli leur travail au service de nos concitoyen.n.es en toute sécurité.

Ces commerces assurent un service indispensable à la vie sociale et économique de nos communes, que ce soit dans les plus petites ou dans les quartiers des plus grandes en maintenant un lien entre les habitants. Ils constituent un élément essentiel de l'aménagement de nos territoires. Déjà fragilisés, ces établissements de petite taille n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale et persistante de leur activité, sans que soit mise en danger leur existence même.

Leur fermeture sans raison compréhensible au regard de l'ouverture des grandes surfaces, nuit à la vie quotidienne de nos concitoyens et elle rompt le principe fondamental d'équité.

Nous demandons l'élargissement du périmètre couvert par la notion de « première nécessité » aux commerces de proximité et leur réouverture dans les meilleurs délais, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire permettent de préserver la santé des commerçants, de leurs salariés et de leurs clients.